

# **QUELLES FRÉQUENCES ET QUELLE GESTION DU SPECTRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE DEMAIN POUR LE SECTEUR DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES?**

**FRANÇOIS RANCY, DIRECTEUR, BUREAU DES  
RADIOCOMMUNICATIONS DE L'UIT**

**M. Marius CATALIN MARINESCU,**  
Président de l'ANCOM de Roumanie et président de FRATEL

**M. Azdine El MOUNTASSIR BILLAH,**  
directeur général de l'ANRT du Maroc

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs généraux, chers collègues et amis,

C'est un grand plaisir de prendre la parole devant vous ce matin pour cette 12<sup>ème</sup> réunion annuelle du FRATEL.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ANRT et son Président, M. El Mountassir Billah, pour accueillir cette réunion dans la belle ville de Marrakech et nous donner ainsi l'occasion d'échanger, de façon informelle et dans une langue qui nous est familière, nos points de vue sur les questions aussi essentielles que les fréquences et leur gestion pour répondre aux besoins de demain en matière de communications électroniques.

Le rôle des gouvernements et des régulateurs, et la mission que s'est donnée l'UIT, est de créer un environnement favorable au développement des réseaux de télécommunications, en l'occurrence les réseaux de radiocommunication.

L'évolution de ces dernières années se caractérise par la généralisation et la convergence des applications grand public de radiocommunication, et le développement exponentiel du trafic large bande mobile.

Cette évolution impose et va continuer d'imposer aux gouvernements et aux régulateurs du monde entier de mettre à disposition du service mobile large bande une part toujours plus importante du spectre des fréquences, dans des conditions qui assurent l'accès à tous, dans des conditions qui soient à la fois abordables, équitables et durables. Ces conditions sont désormais la clé du développement économique et de la réduction du fossé numérique dans tous les pays. C'est dire votre responsabilité et notre responsabilité commune.

La gestion du spectre est en effet une activité éminemment internationale. Au sein de l'UIT et d'organisations régionales comme le FRATEL ou l'UAT, nous travaillons ensemble pour définir les attributions de fréquences aux services, les normes harmonisées et les meilleures pratiques dans l'usage du spectre, pour coordonner les assignations de fréquences et protéger les droits d'usage du spectre, enfin pour nous informer mutuellement, ce que nous faisons aujourd'hui ici à Marrakech.

En ce qui concerne les attributions de fréquences, les Conférences Mondiales des Radiocommunications de l'UIT en 2003, 2007 et 2012 ont attribué et identifié au plan mondial pour les IMT plusieurs bandes essentielles pour le développement du large bande : la bande des 2.6 GHz en 2003, celle des 800 MHz en 2007 et celle des 700 MHz en 2012, cette dernière décision restant à confirmer par la CMR-15, qui approuvera sans doute également d'autres attributions et identifications. En outre, la CMR-03 a attribué au service mobile pour les réseaux locaux hertziens (en vue d'applications « sans licence ») plus de 450 MHz de spectre dans la bande des 5 GHz, presque autant que le spectre aujourd'hui identifié pour les IMT au plan mondial. A cet égard, je voudrais insister sur l'importance essentielle à mes yeux de donner la priorité à l'harmonisation des attributions de fréquence et des plans de fréquence au plan mondial car c'est à mon sens la condition de la démocratisation du large bande mobile. A cet égard, je me réjouis des efforts conjoints des pays africains, européens et arabes pour parvenir à cette harmonisation dans les bandes à 700 et 800 MHz par l'usage conjoint des plans de la CEPT et de l'APT.

En ce qui concerne les normes, le déploiement du large bande s'appuie aujourd'hui sur les normes mondiales adoptées par l'UIT-R pour l'IMT et l'IMT advanced. Les normes LTE et LTEA, qui y sont conformes, permettent un gain substantiel en efficacité d'utilisation du spectre, gain absolument nécessaire pour faire face à la croissance exponentielle du trafic de données.

En termes d'attributions nationales d'autorisation d'usage du spectre, la réduction de la fracture numérique nécessite la mise à disposition, dans des conditions appropriées, des bandes de fréquence en-dessous de 1 GHz, les seules à même de desservir les zones les moins densément peuplées à un coût abordable. A cet égard, la responsabilité des régulateurs et des gouvernements est quadruple :

- Assurer la transition à la télévision numérique pour dégager le dividende numérique,
- Coordonner les fréquences avec les pays voisins pour assurer la disponibilité du dividende numérique pour le service mobile
- Adopter un plan de fréquence harmonisé pour bénéficier des économies d'échelle du marché mondial et de l'itinérance globale
- Assurer la péréquation des investissements en réseaux mobiles entre zones urbaines et rurales.

Sur les trois premiers aspects, nous avons depuis trois ans beaucoup travaillé et beaucoup avancé dans les différentes régions, notamment avec le succès de la re planification du plan GE06 pour l'Afrique, conduite par l'UAT avec le soutien de l'UIT. Le même travail est en cours avec les pays arabes et devra être entamé rapidement pour l'Europe en ce qui concerne la bande des 700 MHz.

Sur le dernier aspect, la péréquation des investissements, qui sera discuté cet après midi, je ne saurais trop insister sur le fait que les bandes à 700 et 800 MHz ont été attribuées au service mobile par les CMR07 et 12 pour la principale raison qu'elles sont les seules à permettre une couverture à un prix raisonnable des zones à faible densité de population. Il est donc essentiel que les conditions d'attribution d'autorisation de ces bandes aux opérateurs mobiles incluent des obligations de couverture de ces zones.

Je voudrais également souligner que la desserte des zones à faible densité nécessite la construction d'une infrastructure adaptée à laquelle raccorder les stations de base du service mobile. Les satellites, comme les faisceaux hertziens, sont dans ce cas les seuls à fournir une réponse appropriée. C'est une question qu'il conviendra ne pas perdre de vue lors des discussions à la CMR-15.

Enfin, en ce qui concerne les meilleures pratiques de gestion du spectre, nous aurons l'occasion demain de discuter des nouvelles méthodes qui sont proposées pour promouvoir une utilisation plus efficace du spectre à travers le partage des fréquences et notamment l'accès dynamique. Les enjeux colossaux qui sont portés par les décisions sur le spectre nous font mesurer à quel point ce qui est nouveau doit être compris, étudié et expérimenté à fond avant d'être mis en œuvre. Les discussions que nous aurons à cet égard nous permettront, j'en suis sûr, de cerner dans quelle direction orienter ce travail.

Chers amis et collègues, je voudrais terminer là mon intervention en vous souhaitant une excellente réunion du FRATEL.

Merci de votre attention.